



## **Commission « Aide à la presse »**

Date	27 mars 2024
Lieu	SMC et Visioconférence
Participants	Céline Flammang (Présidente), Thierry Zeien, Fabien Simon, Luc Caregari, Richard Graf, Paul Peckels, Raphaël Kies, Steve Jacoby, Nathalie Cailteux, Roger Infalt.

## **Procès-verbal approuvé le 24.04.2024**

### **1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

### **2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2024**

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2024 est adopté.

### **3. Maintien du pluralisme**

#### **3.1. Calcul de la part fixe**

La commission analyse, pour chaque bénéficiaire, le respect des critères des articles 3, 5 et 13 de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel sur base des documents soumis et constate que tous les critères sont remplis pour les publications suivantes : Contacto, Luxtimes, Luxemburger Wort, Télécran, Virgule, Delano, Paperjam, Journal, le Quotidien, l'Essentiel, Revue, Tageblatt, woxx

Les critères sont considérés comme remplis provisoirement sous réserve de la publication ultérieure du rapport annuel pour les publications suivantes : Lëtzebuenger Land, Reporter.lu.

#### **3.2. Adoption de l'avis**

La commission propose d'accorder la part fixe aux éditeurs des publications suivantes :

Contacto, Delano, Journal.lu, L'essentiel, Le Quotidien, Lëtzebuenger Land, Luxtimes, Paperjam, Reporter.lu, Revue, Tageblatt, Télécran, Virgule.lu, Wort, Woxx, Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek.

### **4. Divers**

La prochaine réunion est fixée au 24 avril 2024.